

## PROVINCE DE TOULOUSE (2)

### Réflexion sur l'organisation territoriale du diocèse

#### Réflexion suscitée à partir d'un constat

La réflexion proposée ici s'appuie sur les diverses réalités humaines de notre département, en même temps qu'elle tient compte de la réalité de l'Eglise qui est en France, et tout particulièrement en Haute-Garonne.

Sans trop insister sur ce contexte, qui est source à la fois d'inquiétudes et d'espoirs bien réels, on peut toutefois noter :

- Une difficulté croissante pour les nominations.
- Des ensembles paroissiaux de plus en plus grands, et des charges de plus en plus lourdes pour les prêtres.
- Une perte de proximité difficile à vivre pour les pasteurs.
- Des laïcs en responsabilité désorientés par les remodelages trop fréquents des ensembles paroissiaux.
- Des pratiques assez disparates concernant le rôle des EAP ou encore la « couverture » pastorale du terrain.

#### Les principes qui ont présidé à notre réflexion

- Nous ne souhaitons pas changer les structures pour le plaisir de changer. Il s'agit de s'adapter à la situation actuelle, mais aussi de faire en sorte que les nouvelles structures favorisent une pastorale donnant le primat à l'Esprit Saint. C'est lui qui doit présider à notre réflexion, c'est lui qui doit être l'acteur principal de notre pastorale.
- Nous voulons éviter l'isolement du prêtre. Il ne s'agit pas d'interdire à un prêtre de vivre seul dans un presbytère mais de faire en sorte qu'il ne soit pas isolé humainement et spirituellement. Même si le prêtre doit savoir se mettre à l'écart pour se ressourcer, même si les groupes de prêtres sont à encourager, son lieu de mission devrait être aussi un lieu où il nourrit sa vie spirituelle. Il faudrait que le prêtre soit entouré de personnes (prêtres, religieux et laïcs) avec lesquelles il porte le souci de la charge pastorale. D'où une certaine conception de l'EAP qui ne serait pas simplement un lieu d'organisation, mais une sorte de fraternité au sein de laquelle on prie, on partage et on porte ensemble la mission.
- Nous souhaitons trouver un système suffisamment souple pour qu'il ne soit pas à refaire tous les 5 ou 10 ans (cf. les « grandes paroisses » dans certains diocèses). Il faut que l'organisation puisse faire face à l'évolution du nombre de prêtres, qu'elle soit négative ou positive. Quelle contradiction si on arrivait à des situations dans lesquelles l'arrivée d'un prêtre supplémentaire dérangerait ! Il faut pouvoir assurer une pérennité des communautés paroissiales qui ne soit pas trop dépendante de la fluctuation du nombre de prêtres.

- Nous voulons faire en sorte que la figure du prêtre ne soit pas « anti-vocationnelle »... (Prêtre débordé qui gère tout, ou au contraire prêtre instrumentalisé qui intervient à la demande des laïcs pour les actes qui lui sont propres). Le prêtre doit être épanoui dans son ministère.
- Il s'agit de trouver un système qui puisse tenir ensemble et articuler la centralisation et le respect du local ; le regroupement nécessaire et la proximité ; la mutualisation et les initiatives locales ; bref, un système qui prenne en compte le principe de subsidiarité.

### **Les unités pastorales**

Ces principes ont conduit à penser une organisation reposant sur des unités pastorales. Ce qui est indiqué ici ne constitue qu'un projet. Il sera précisé et modifié en tenant compte des consultations en cours.

Le document joint précise les caractéristiques de ces unités pastorales. On peut d'ores et déjà indiquer ici qu'elles constituent des communautés stables, à tailles humaines et ayant une certaine autonomie pastorale.

Au sein de ces unités pastorales, il y a un ou plusieurs pôles. Ces pôles sont des lieux où se vivent certaines réalités - à commencer par l'eucharistie dominicale - en sachant cependant que l'eucharistie n'est pas le tout de la vie paroissiale.

Idéalement, chaque unité pastorale a au moins un prêtre résidant sur place, mais si les prêtres viennent à manquer, l'unité n'est pas remise en cause : elle a toujours un curé, mais qui ne réside pas forcément sur place parce qu'il peut alors être responsable de plusieurs unités pastorales. Et si un prêtre supplémentaire est disponible, il est naturellement attendu pour être le pasteur d'une d'entre elles. Il n'est pas nécessaire de tout casser pour s'adapter aux fluctuations du nombre de prêtres. Cette stabilité de l'unité pastorale favorisera la formation et l'engagement des fidèles laïcs.

L'unité pastorale devient également le lieu ordinaire où se fait la comptabilité des paroisses (la gestion financière des doyennés demeurant inchangée). Là où la comptabilité a déjà été regroupé au niveau de secteurs importants, elle pourra éventuellement regrouper plusieurs unités pastorales, mais l'unité pastorale deviendra progressivement le niveau minimal de la comptabilité.

Les unités pastorales font partie d'un doyenné, qui conserve son rôle propre. Ainsi que l'indique le code de droit canonique, le doyen a en particulier le souci de la coordination de la pastorale et celui du soutien des prêtres de son doyenné. Mais cette nécessaire coordination ne signifie pas que la mutualisation doive systématiquement se réaliser au niveau du doyenné. Cela est à adapter en fonction de la réalité du terrain.

## POUR UN AMÉNAGEMENT PASTORAL DE L'ÉGLISE DIOCÉSAIN

### Propositions d'orientations

Les propositions d'orientations qui suivent sont d'abord destinées à nourrir la réflexion des laïcs en mission ecclésiale et des pasteurs. Elles auront à être adaptées aux situations concrètes en tenant compte des diversités et des spécificités du terrain (ville, banlieues, zones rurales, sans oublier l'importance des réalités non territoriales). Leur mise en oeuvre viendra après les constatations, concertations et consultations nécessaires.

*L'unité pastorale* rassemble, sur un espace à taille humaine, des communautés sociales et ecclésiales pourvues de suffisamment de vitalité et de cohérence pour porter un dynamisme missionnaire.

Dans le contexte actuel, elle est le lieu où peut se vivre la mission de l'Eglise dans **la complémentarité** adéquate entre tous les baptisés : fidèles laïcs, ministres ordonnés et personnes consacrées. Cette complémentarité assure un travail apostolique fécond et organisé tout en permettant de vivre sur les plans humain et spirituel l'échange et le soutien indispensable aux prêtres et à celles et ceux qui collaborent avec eux.

*L'unité pastorale* est le lieu de l'engagement missionnaire, centré sur la *Parole* où sont exercées les « **tria munera** » de la mission et de la vie ecclésiales :

<b>Sanctification</b> par la célébration de L'Eucharistie, des autres sacrements avec leur préparation et par le service de la prière.	<i>Ceci requiert la mutualisation en doyenné ou aussi en unité pastorale,</i>  <i>pour la relecture de l'activité, la formation de ses acteurs et le lien avec les services diocésains concernés :Baptême, Mariage, Malades, Deuil, etc)...</i>  <i>Ceci suppose que les lieux de culte soient ouverts et accessibles pour la prière.</i>
<b>Annonce et éducation de la foi</b> par la catéchèse, la formation et par le témoignage et l' apostolat.	
<b>Diaconie</b> et Service des pauvretés et précarités Présence à la vie de la cité.	

Sous la responsabilité d'un Pasteur(charge « curiale ») selon différents modèles parmi lesquels :

- un unité pastorale avec un curé résident
- plusieurs unités pastorales sous la responsabilité d'un même curé

avec l'aide pastorale de vicaires paroissiaux : il seront soit « prêtres coopérateurs » , soit « prêtres auxiliaires » (prêtres retirés apportant une aide).

*L'unité pastorale* reçoit sa forme ecclésiale en s'inscrivant dans deux réalités canoniques :

- *la paroisse* (c. 374 § 1) [ou « l'ensemble paroissial » composé de plusieurs paroisses canoniques]. Ainsi l'unité pastorale comprend une ou plusieurs paroisses canoniques.
- *le doyenné* : regroupement unissant des paroisses voisines (c. 374 §2) « pour favoriser l'exercice de la charge pastorale par une action commune ».

*L'unité pastorale* est pourvue d'une Equipe d'Animation Pastorale (E.A.P.) ainsi nommée parce qu'elle est composée des différents collaborateurs du « pasteur propre ».

En elle se vit la complémentarité entre laïcs, ministère ordonné et vie consacrée. L'E.A.P. reçoit une lettre de mission pour 3 ans renouvelable une fois de la part du Vicaire Général. Cette lettre de mission est adressée à l'équipe et mentionne la liste de ses membres.

L' *unité pastorale*. assure le lien des baptisés de son ressort ( territorial et /ou transversal) avec la vie de l'Eglise:

- soin, promotion et culture des vocations spécifiques.
- soutien et promotion des mouvements
- lien effectif et collaboration avec les services diocésains.
- attention aux réalités transversales.
- elle est en général le lieu de la comptabilité et le centre de gestion financière.